

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2025 à 19h00

Nombre membres

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Nathalie DECTOT, Valérie DROUVIN, Laure ALBERTIN, Mickaël GRAS,

Absents : Guillaume CROIZAT, Vincent CAILLAT

Procuration : Guillaume CROIZAT donne procuration à Benjamin CHABERT

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal

M. Le Maire ouvre la séance et souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : suite au passage du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique du PLUi, il convient de prendre une délibération répertoriant tous les bâtiments n'ayant plus vocation agricole et qui de fait, peuvent changer de destination en vue d'être transformés en habitation et ainsi augmenter le potentiel habitable de la commune. Le Conseil Municipal valide l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Délibération concernant les bâtiments qui peuvent changer de destination

Mme la 1^{ère} Adjointe explique qu'un certain nombre de bâtiments n'ayant plus vocation agricole avaient été répertoriés lors d'un travail en amont du PLUi, ors sur la carte présentée actuellement pour l'enquête publique, nous sommes surpris de constater que seulement 11 ont été reportés. Cette erreur a tout de même permis de mettre en évidence un certain nombre de bâtiments « oubliés » remplissant ces mêmes critères et leur permettant également d'avoir vocation à changer de destination et à être transformés en habitation. M. Le Maire souligne que, la consommation de terrain constructible étant à présent extrêmement limité, il est important de pouvoir préserver les constructions sur la commune par le biais de réhabilitation de l'existant. Délibération est prise à l'unanimité de répertorier tous les bâtiments concernés afin qu'ils aient la « pastille » changement de destination sur le PLUi.

2. Délibération pour nomination d'un coordonnateur communal recensement INSEE

Le recensement INSEE aura lieu début 2026 sur la commune de Beaulieu. Afin d'assurer la coordination entre l'agent recenseur et l'INSEE, il convient de nommer un coordonnateur communal. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour nommer Elodie BONHOURE, Secrétaire Générale de Mairie, coordonnateur communal lors du recensement INSEE 2026.

3. Délibération les admissions en non-valeur

La Régie d'eau nous a remis une proposition d'admission en non-valeur d'impayés à SMVIC concernant des dettes eau et assainissement. Ces dettes, d'un montant total TTC de 109.17 €, concernent une personne de la commune qui est décédée. Aussi, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour l'admission en non-valeur présentée.

4. Décision Modificative pour les admissions en non-valeurs

M. Jean-Christophe PLENERT, trésorier de Saint Marcellin, nous informe que les dettes supérieures à 2 ans impose la constitution d'une provision pour participer à une future possible non-valeur. Cette provision est obligatoire. Il nous confirme par ailleurs que toutes les dettes pouvant incomber à des factures périscolaires

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

seront quant à elles suivies de poursuites et, si nécessaires, prélevées directement sur les prestations CAF ou autre.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la provision de 54 € demandée par le trésorier et autorise M. Le Maire a prendre une Décision Modificative pour doter le Chapitre 68 de ladite somme.

5. Divers

- Lors de sa séance du 2 Juin 2025, TE38 retenu, au titre du programme « ISERENOV 2025 » notre opération de changement des menuiseries de la Mairie du Rez-de-Chaussée. TE38 nous subventionne donc à hauteur de 8082.25 €.
- Les menuiseries de la Mairie seront remplacées durant les vacances d'été, 1ères semaines d'Août.
- Le nouveau site internet sera actif à compter de septembre, il est très ludique et complet, il permettra d'avoir accès aux informations communales et intercommunales qui seront activement mises à jour. Nous espérons qu'il apportera entière satisfaction à nos administrés. Pour rappel, il est entièrement pris en charge par la SMVIC, formation incluse pour les élus et agents qui en ont la gestion.
- Il a été délibéré il y a plusieurs années déjà, pour que la salle des fêtes de Beaulieu soit réservée uniquement aux administrés de Beaulieu, à leurs enfants et petits-enfants. Ors, il a été constaté à plusieurs reprises que certaines personnes procédaient à de la location pour autrui. De surcroit, lesdites personnes ont eu l'indélicatesse de faire preuve d'un comportement désagréable auprès des agents de la commune. Un rappel sera fait lors de la prochaine parution du bulletin à ce propos. Les élus trouvent cela regrettables et réfléchissent, pour les cas avérés, à une sanction auprès des locataires qui ne respectent pas le règlement.
- Le tracteur de la commune n'a pas tourné depuis plusieurs années et cela a malheureusement lourdement endommagé son moteur. Pour l'instant un élu se charge d'effectuer les travaux nécessitant une remorque avec son tracteur personnel mais à terme il faudra étudier une solution de remplacement (le véhicule électrique ne peut tracter une remorque).
- La SMVIC propose un achat groupé pour un logiciel de gestion du cimetière (via SIRAP, même solution que celui utilisé actuellement pour l'urbanisme). Cela reviendrait probablement moins cher, surtout si les 47 communes adhèrent. A étudier.

Séance levée à 20H00

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance



Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance